

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN**

**SEANCE DU 6 JUIN 2024**

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEBRETON Suzanne	BOTREL Marie Claire	BERNAY Marie-Hélène
GODET Pascal	MAILLARD Rémi	RAULT Annie
AMBROISE Fabienne	LUCAS Dominique	THOMAS François
PELHATRE Michel	LE PROVOST Guy	FOURE Jean-Luc
LEMAITRE Fabrice	BRIAND Marie	GUILLEMOT Jean-Claude
LEMONNIER Rosanna	YVART Didier	GUDEMARD Bruno
PICOUAYS Jacqueline		

Absents Excusés : Madame KERJEAN Nathalie pouvoir à Madame BOTREL Marie Claire,  
Madame CAYET Laurette pouvoir à Monsieur THOMAS François

**Secrétaire de séance** : Monsieur PELHATRE Michel

Membres en exercice : 21

Membres présents : 19

Membres votants : 21

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 18 avril 2024

Le conseil municipal approuve à l'unanimité d'ajouter une question à l'ordre du jour

**FINANCES**

***Tarifs cantine et garderie année 2024-2025***

Le conseil municipal :

- Fixe la tarification sociale en fonction des tranches du quotient familial comme suit :

Quotient familial	0-950
Quotient familial	950/1250
Quotient familial	>1250

- Vote les tarifs cantine et garderie pour l'année 2024-2025

CANTINE				
Type de repas			TARIFS 2024/2025	
<b>Prix repas régulier par enfant</b>			<b>Quotient familial</b>	
Niveau 1	0-950		1.00€	
Niveau 2	950/1250		3,37 €	
Niveau 3	>1250		3,69 €	
<b>Prix repas occasionnel par enfant</b>			4.74€	
<b>Prix repas adulte</b>			6.27€	
GARDERIE				
QUOTIENT FAMILIAL	1 enfant		2 enfants et +	
	MATIN	SOIR	MATIN	SOIR
0-950	1,43 €	1,91 €	1,16 €	1,43 €
950/1250	1,59 €	2,13 €	1,26 €	1,69 €
>1250	1,77 €	2,36 €	1,43 €	1,77 €
Pénalité de retard après 19 h : 2.50 € par enfant				

### **Subventions**

Le conseil municipal vote deux subventions exceptionnelles :

- 250 € à Romane Louis pour sa participation au championnat du monde de hockey subaquatique
- 2000 € à l'Association BOWIDEL pour un montant de 2000 €.

### **Ecole Jean Ferrat, participation au transport pour les jeux paralympiques 2024**

Le conseil municipal vote la prise en charge des frais de transport pour que deux classes de l'école Jean Ferrat participent aux épreuves de natation aux jeux paralympiques.

## ENFANCE JEUNESSE

### ***Renouvellement de la convention avec Quévert pour l'Accueil de Loisirs***

Le conseil municipal :

- Décide de renouveler la convention pour l'accueil de loisirs sur une base de 12 enfants pour les mercredis et 8 enfants pour les vacances de la Toussaint, les vacances d'hiver et les vacances de printemps et le mois d'août.
- Approuve la participation financière de 15 € par journée et par enfant

## URBANISME ET TRAVAUX

### ***Aménagement du village de la Sevestrais : Entreprise retenue***

Le conseil municipal valide la proposition de l'entreprise EVEN pour un montant 241 459.95 € HT (base + option).

### ***Avenant à la convention d'Opération Revitalisation de territoire (ORT)***

Le conseil municipal approuve l'avenant à la convention cadre du dispositif national « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire et valide l'ajout de huit actions supplémentaires et un périmètre de projet.

### ***Terrain de pétanque***

Le conseil municipal décide de lancer la procédure de recrutement d'un maître d'œuvre

## PERSONNEL

### ***Avancements de grade***

Le conseil municipal :

- Décide la suppression de deux emplois d'adjoints techniques et la création de 2 emplois au grade d'Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe qui concerne un temps complet et un temps non complet durée hebdomadaire de service 32.76.
- adopte la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024

### ***Apprenti : Dérogation aux travaux règlementés des jeunes mineurs***

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

- Décide que la présente délibération concerne le secteur d'activité des espaces vert du service technique de la collectivité
- Dit que les travaux sur lesquels porte la délibération de dérogation, figurent en annexe 1 de la présente délibération

Pour extrait conforme,  
Le maire,  
Suzanne LEBRETON

